

## **ANNEXE 9**

**1-CARTES COURS D'EAU ET ZONES HYDROGRAPHIQUES**

**2-CARTES ZONES HUMIDES**

**3-SAGE DU THOUET : CARTE ET ARRETE DU SAGE**

**4-QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES**

**5-QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES**

**1-CARTES COURS D'EAU ET ZONES HYDROGRAPHIQUES**



Cours d'eau



Plan d'exploitation :  
EARL LA TREMBLAIE



Site : La Tremblais

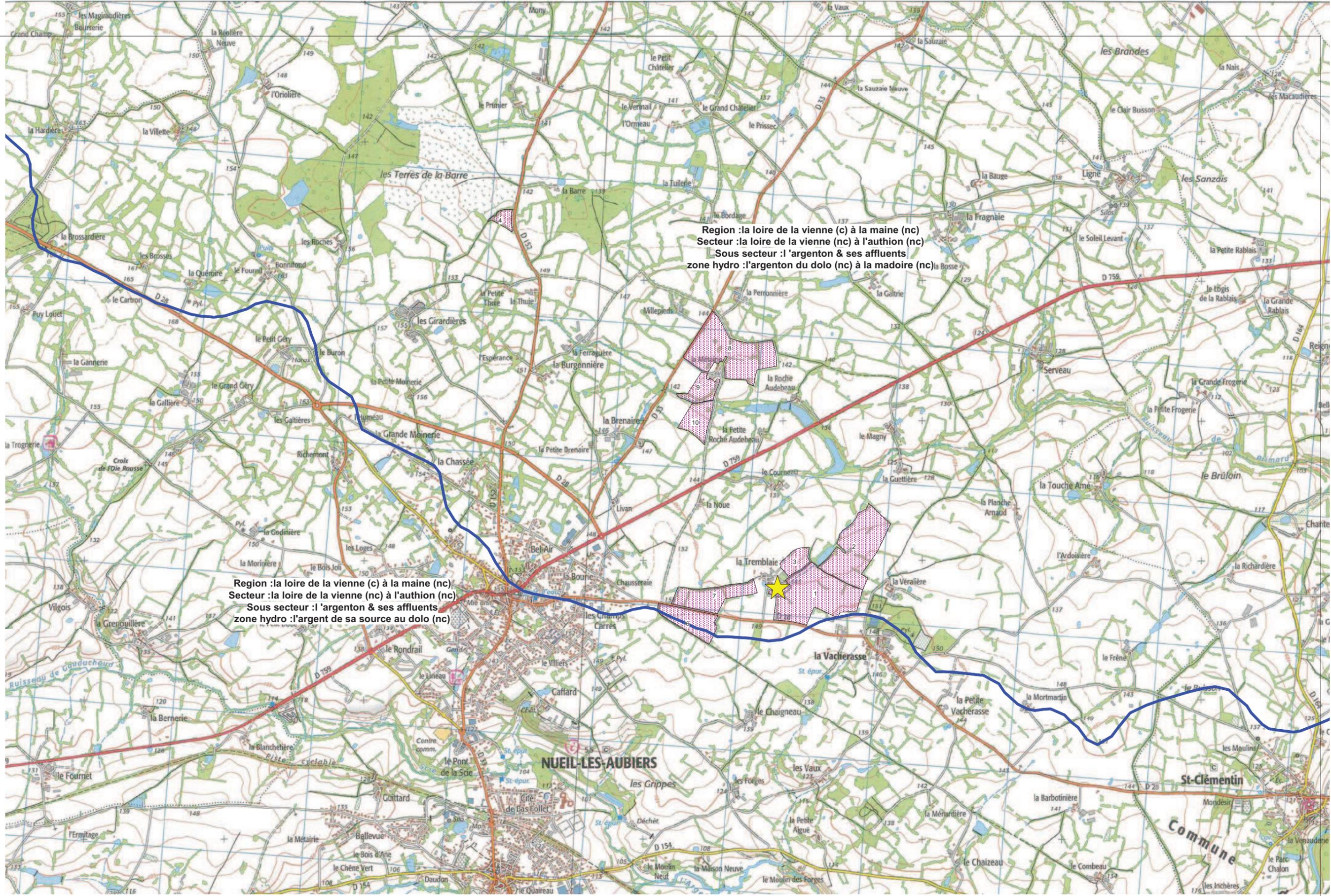


T27416  
EARL LA TREMBLAIE  
LA TREMBLAIE  
79250 NUEIL LES AUBIERS



Date: 23/11/2017

Echelle :25000



Region : la Loire de la Vienne (c) à la Maine (nc)  
 Secteur : la Loire de la Vienne (nc) à l'Aithion (nc)  
 Sous secteur : l'Argenton & ses affluents  
 Zone hydro : l'Argenton du Dolo (nc) à la Madoire (nc)

Region : la Loire de la Vienne (c) à la Maine (nc)  
 Secteur : la Loire de la Vienne (nc) à l'Aithion (nc)  
 Sous secteur : l'Argenton & ses affluents  
 Zone hydro : l'Argenton de sa source au Dolo (nc)

**Zone Hydrographique** ————

**Plan d'exploitation :**  
**EARL LA TREMBLAIE**



**Site : La Tremblais** ★

T27416  
 EARL LA TREMBLAIE  
 LA TREMBLAIE  
 79250 NUIL LES AUBIERS



Date: 23/11/2017  
 Echelle : 25000

© IGN SCAN25 - BD ORTHO® Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents.

**2-CARTES ZONES HUMIDES**



**79195 - NUEIL-LES-AUBIERS**

**Zones humides, pièces d'eau et réseau hydrographique**

**RESTITUTION PROVISOIRE**



**PLANCHE 170**

	110				
	128	129	130	131	
147	148	149	150	151	
167	168	169	170	171	
	188	189	190	191	
206	207	208	209	210	211
226	227	228	229	230	231
246	247	248	249	250	
	267	268	269	270	
	288	289	290		



**Légende**

- Zonages**
- Zones humides
  - Zones non humides à sol hydromorphe en surface
  - Zones non humides à sol hydromorphe en profondeur
  - Pièces d'eau (plans d'eau et mares)
  - Zones non prospectées

**Réseau hydrographique**

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifiée par NCA)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations terrain)

**Repère**

- Limite communale

**Observations complémentaires**

- Mare comblée
- Remblai
- Buse

**site existant**

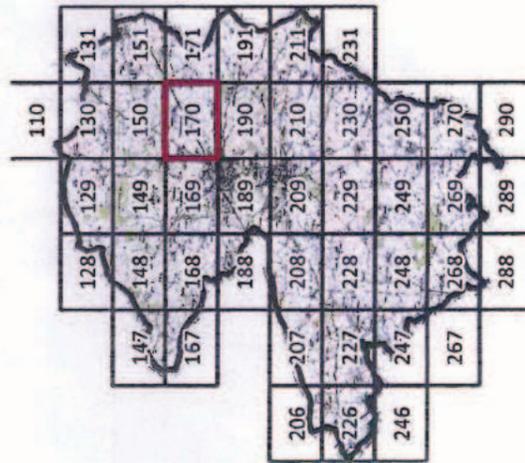
**79195 - NUJEUILL-LES-AUBIERS**

**Typologies des haies**

**RESTITUTION PROVISOIRE**



**PLANCHE 170**



**Légende**

*Classement des haies selon leur typologie*

- Haie relictuelle
- Haie relictuelle arborée
- Haie rectangulaire basse

- Haie rectangulaire basse avec arbres
- Haie arbustive haute
- Haie multistrates
- Haie récente
- Haie disparue

**Repère**

- Limite communale



**79195 - NUEL-LES-AUBIERS**

**Zones humides, pièces d'eau et réseau hydrographique**

**RESTITUTION PROVISOIRE**



**PLANCHE 190**

		110		
	128	129	130	131
	147	148	149	150
	167	168	169	170
		188	189	190
206	207	208	209	210
226	227	228	229	230
246	247	248	249	250
	267	268	269	270
		288	289	290



**Légende**

**Zonages**

- Zones humides
- Zones non humides à sol hydromorphe en surface
- Zones non humides à sol hydromorphe en profondeur
- Pièces d'eau (plans d'eau et mares)
- Zones non prospectées

**Réseau hydrographique**

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifiée par NCA)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations terrain)

**Repère**

- Limite communale

**Observations complémentaires**

- Source
- Mouillère
- Puits
- Mare comblée
- Buse





**79195 - NUEUIL-LES-AUBIERS**

**Zones humides, pièces d'eau et réseau hydrographique**

**RESTITUTION PROVISOIRE**



**PLANCHE 150**

	110								
	128	129	130	131					
	147	148	149	150	151				
	167	168	169	170	171				
	188	189	190	191					
206	207	208	209	210	211				
226	227	228	229	230	231				
246	247	248	249	250					
	267	268	269	270					
	288	289	290						



**Légende**

**Zonages**

- Zones humides
- Zones non humides à sol hydromorphe en surface
- Zones non humides à sol hydromorphe en profondeur
- Pièces d'eau (plans d'eau et mares)
- Zones non prospectées

**Réseau hydrographique**

- Réseau hydrographique principal (BD Topo modifiée par NCA)
- Réseau hydrographique complémentaire (issu des observations terrain)

**Repère**

- Limite communale

**Observations complémentaires**

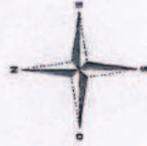
- Source
- Mouillère
- Espèce patrimoniale
- Mare comblée
- Remblai

0 200 400 m

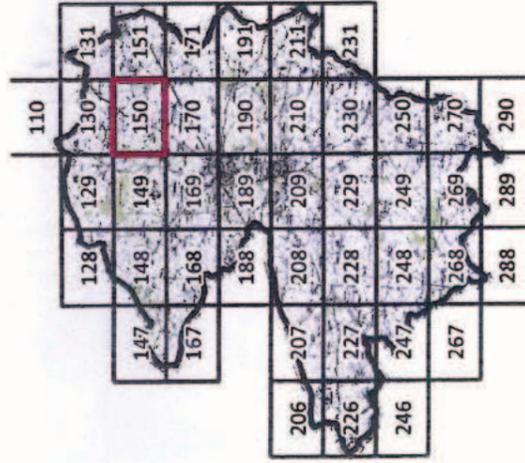
**79195 - NUEL-LES-AUBIERS**

**Typologies des haies**

**RESTITUTION PROVISOIRE**



**PLANCHE 150**



**Légende**

**Classement des haies selon leur typologie**

- Haie relictuelle
- Haie relictuelle arborée
- Haie rectangulaire basse

**Classement des haies selon leur typologie**

- Haie rectangulaire basse avec arbres
- Haie arbustive haute
- Haie multistrates
- Haie disparue

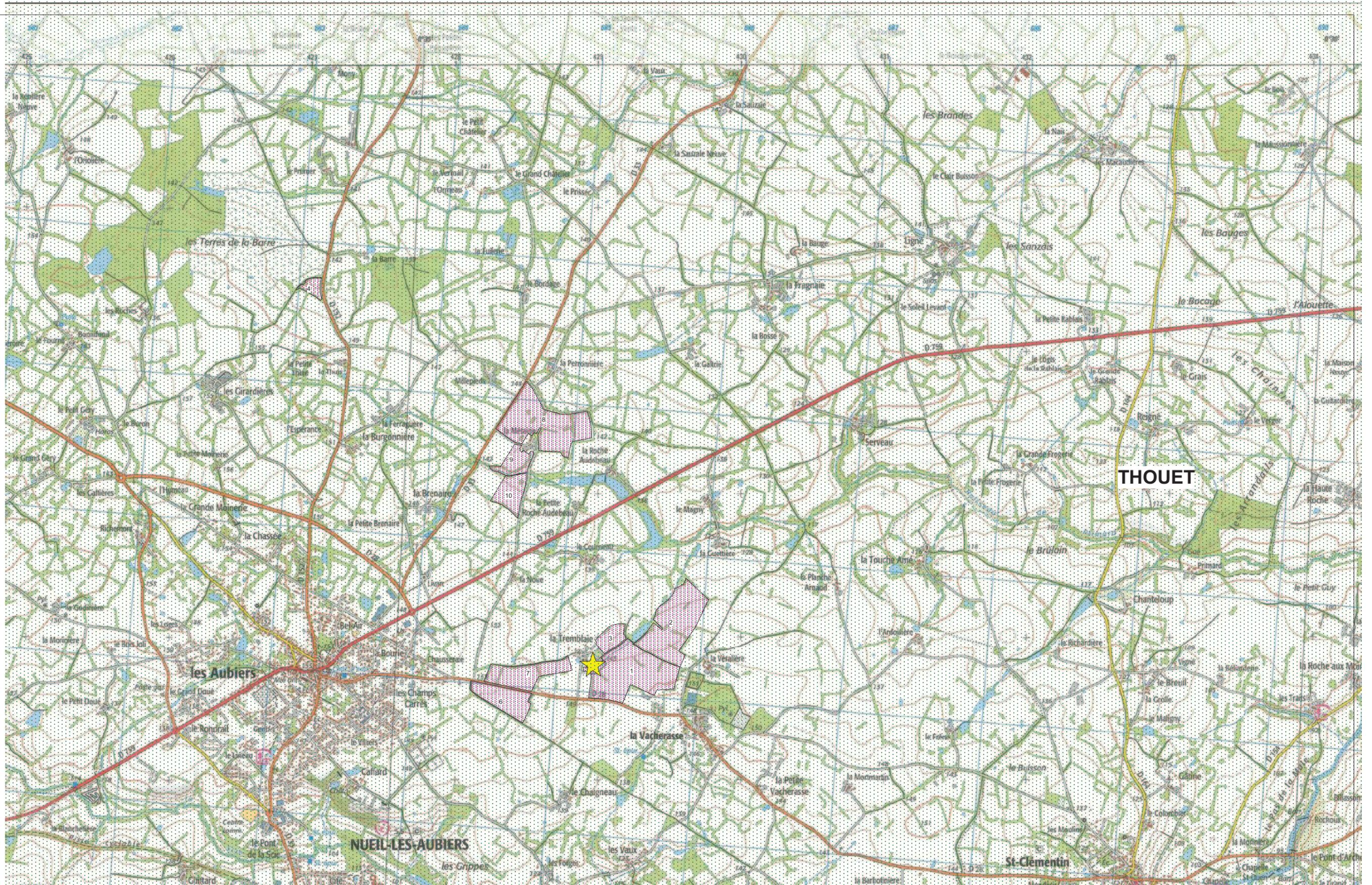
**Repère**

- Limite communale



**3-SAGE DU THOUET : CARTE ET ARRETE DU SAGE**





**SAGE**

**Plan d'exploitation :**  
**EARL LA TREMBLAIE**



**Site : La Tremblais**

T27416  
 EARL LA TREMBLAIE  
 LA TREMBLAIE  
 79250 NUIEL LES AUBIERS



Date: 23/11/2017  
 Echelle : 25000

© IGN SCAN25 - BD ORTHO® Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents.





Direction  
départementale  
des territoires  
des Deux-Sèvres

**Arrêté Inter-Préfectoral  
fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux (SAGE)  
du bassin du Thouet**

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes,  
Préfet de la Vienne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète des Deux-Sèvres  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.212.3 et R.212-26 à R.212-28 ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne ;

VU le rapport de présentation sur le projet de périmètre du SAGE Thouet ;

VU les avis des collectivités consultées ;

VU la délibération n°10-09 du 26 janvier 2010 du Comité de Bassin Loire-Bretagne relative au périmètre du SAGE Thouet ;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire,

**ARRÊTENT**

Article 1er

La liste des communes incluses totalement ou partiellement dans le périmètre du SAGE du bassin du Thouet est annexée au présent arrêté (annexe 1)

Le périmètre du SAGE du bassin du Thouet est fixé tel qu'il figure sur la carte annexée au présent arrêté (annexe 2).

Les communes, dont le territoire est concerné pour partie par le SAGE du bassin du Thouet, sont comprises dans son périmètre pour la fraction de leur territoire située sur son bassin versant topographique.

Article 2 :

La Préfète des Deux-Sèvres est chargée de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du SAGE du bassin du Thouet.

Article 3 :

Le SAGE du Thouet doit être élaboré dans le délai de six (6) ans à compter de la date de la première réunion de la Commission Locale de l'Eau qui sera composée selon les formes prévues par les articles R.212-29 et suivants du code de l'environnement.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une insertion dans le Recueil des Actes Administratifs des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire et sera mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.fr](http://www.gesteau.fr).

Article 5 :

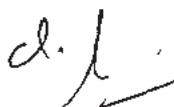
L'arrêté Inter-préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2010 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Thouet est abrogé.

Article 6 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Maine-et-Loire, la Sous-Préfète de Bressuire et le Sous-Préfet de Parthenay, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

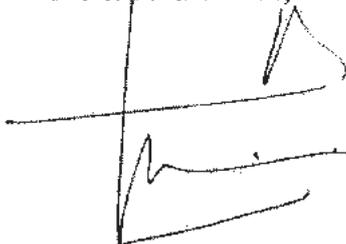
A Niort, le 20 DEC. 2010

La Préfète des Deux-Sèvres,



**Christiane BARRET**

Le Préfet de la Région Poitou-Charentes  
Préfet de la Vienne,



**Bernard TOMASINI**

Le Préfet de Maine-et-Loire,

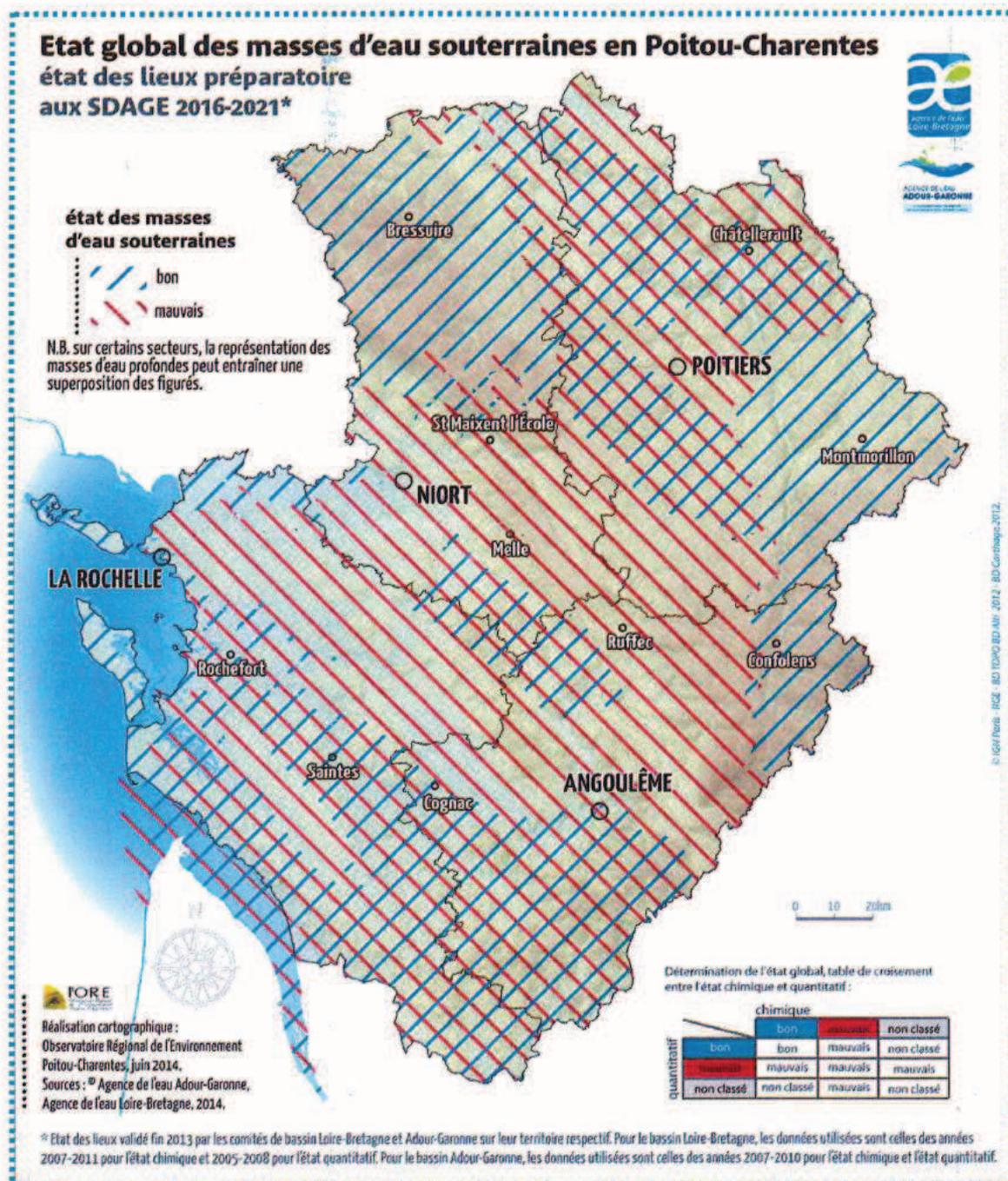


**Richard SAMUEL**

#### ***4-QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES***



Sur les 56 masses d'eau souterraines de Poitou-Charentes, 50% sont considérées en bon état chimique, et 73% en bon état quantitatif, selon le dernier état des lieux réalisé en 2013. La situation semble s'améliorer (39% des masses d'eau classées en bon état chimique et 61% en bon état quantitatif en 2009). Cependant, pour le bassin Adour Garonne, l'augmentation du nombre de masses d'eau en bon état quantitatif est principalement due à l'impossibilité de classer certaines masses d'eau, faute d'informations suffisantes. Lors de l'état des lieux 2013, il a été décidé de classer en bon état toutes les masses d'eau pour lesquelles aucune preuve de dégradation n'existe.



Les concentrations excessives en pesticides et en nitrates sont les principales causes du classement en mauvais état chimique.

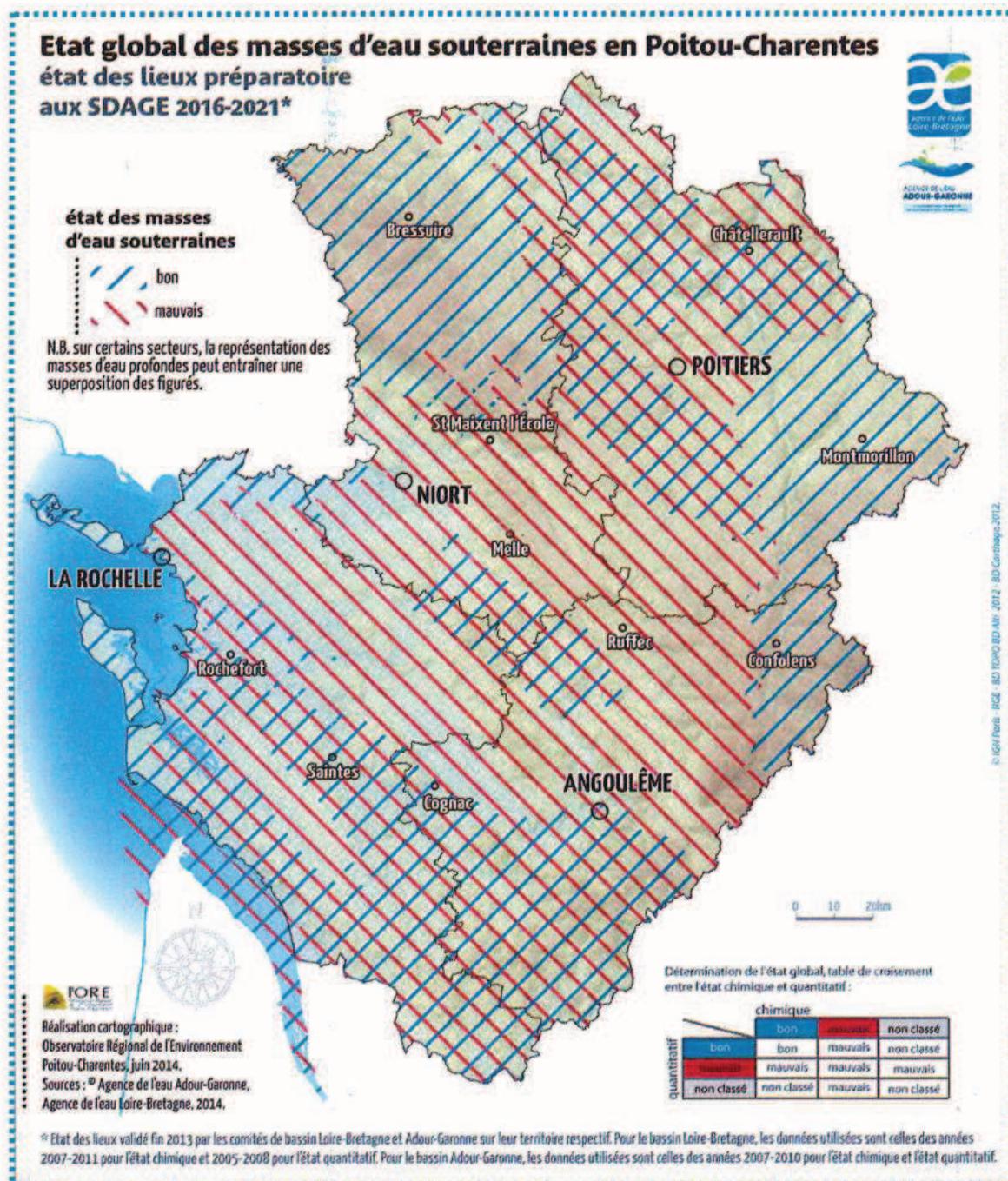
Les pollutions en nitrates s'étendent globalement sur l'ensemble des nappes libres. En dehors des faciès salés littoraux (impact des eaux marines), les secteurs géographiques assez bien « préservés » se localisent dans la partie sud des Charentes, généralement peu agricole. Dans l'ordre décroissant, les



**5-QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES**



Sur les 56 masses d'eau souterraines de Poitou-Charentes, 50% sont considérées en bon état chimique, et 73% en bon état quantitatif, selon le dernier état des lieux réalisé en 2013. La situation semble s'améliorer (39% des masses d'eau classées en bon état chimique et 61% en bon état quantitatif en 2009). Cependant, pour le bassin Adour-Garonne, l'augmentation du nombre de masses d'eau en bon état quantitatif est principalement due à l'impossibilité de classer certaines masses d'eau, faute d'informations suffisantes. Lors de l'état des lieux 2013, il a été décidé de classer en bon état toutes les masses d'eau pour lesquelles aucune preuve de dégradation n'existe.



Les concentrations excessives en pesticides et en nitrates sont les principales causes du classement en mauvais état chimique.

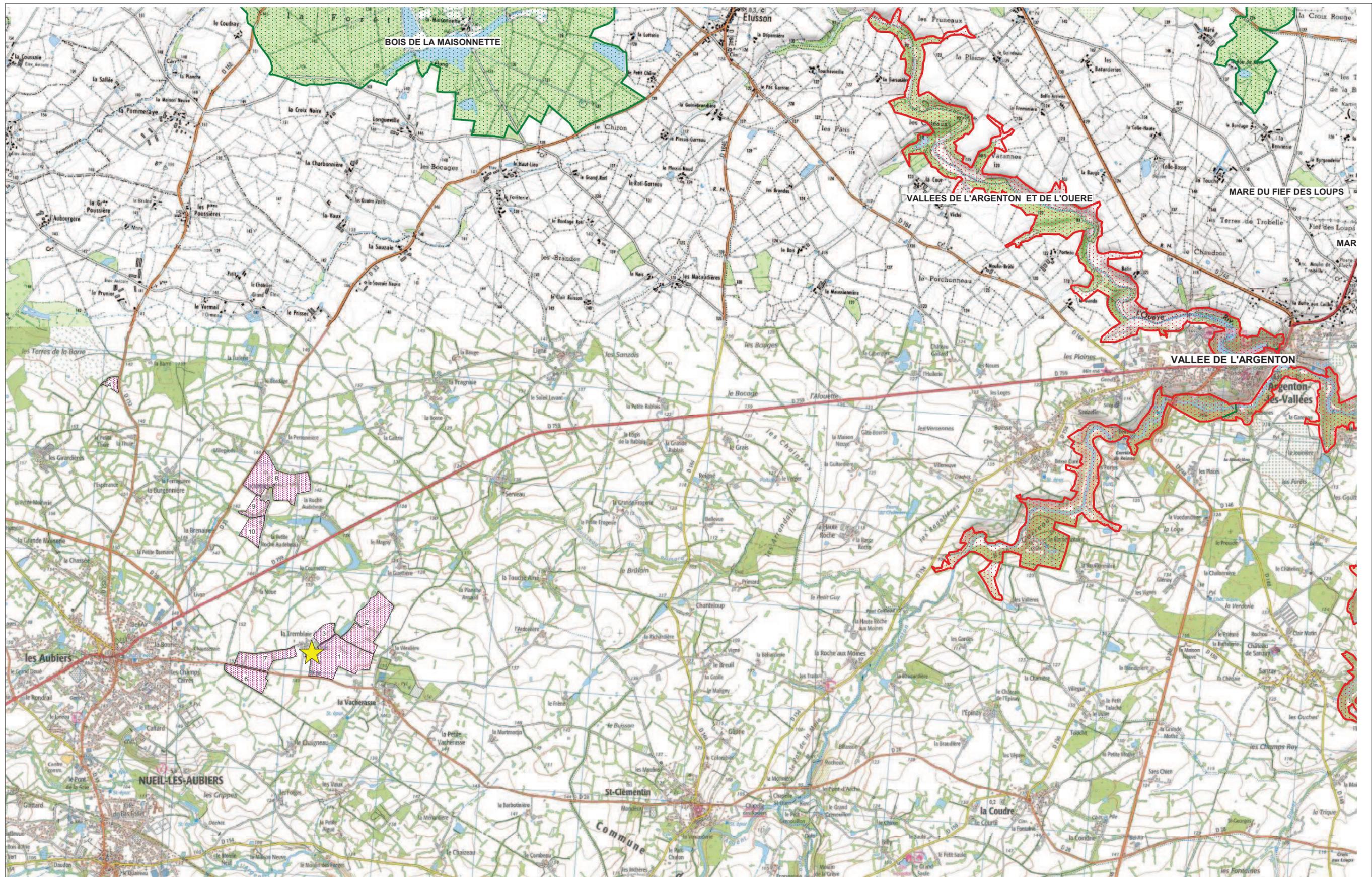
Les pollutions en nitrates s'étendent globalement sur l'ensemble des nappes libres. En dehors des faciès salés littoraux (impact des eaux marines), les secteurs géographiques assez bien « préservés » se localisent dans la partie sud des Charentes, généralement peu agricole. Dans l'ordre décroissant, les



# **ANNEXE 10**

***ZNIEFF, CARTES ET FICHES DESCRIPTIVES***





ZNIEFF 1 G2 

ZNIEFF 2 G2 

Plan d'exploitation :  
EARL LA TREMBLAIE 

Site : La Tremblais 

T27416  
EARL LA TREMBLAIE  
LA TREMBLAIE  
79250 NUEL LES AUBIERS



Date: 23/11/2017

Echelle : 35000





# VALLEES DE L'ARGENTON ET DE L'OUERE (Identifiant national : 540004424)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 05920425)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : JEAN TERRISSE (LPO), - 540004424, VALLEES DE L'ARGENTON ET DE L'OUERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540004424.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes  
Rédacteur(s) : JEAN TERRISSE (LPO)  
Centroïde calculé : 386704°-2224944°

## Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/02/2002  
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/02/2002  
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900  
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	4
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	14
9. SOURCES .....	15

## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Breuil-sous-Argenton (INSEE : 79053)
- Commune : Argenton-les-Vallées (INSEE : 79013)

### 1.2 Superficie

259,09 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 85  
Maximale (mètre): 123

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

*Non renseigné*

### 1.5 Commentaire général

Vallées de la bordure méridionale du Massif Armoricaïn sur substrat paléozoïque (granite à biotite) : versants escarpés entrecoupés de falaises sub-verticales, lambeaux de chênaie calcifuge sur sols plus profonds, ruisseaux avec aulnaie riveraine en fond de thalweg.

INTERET BOTANIQUE : exceptionnel

Avec la ZNIEFF 424 (à l'est d'Argenton), cette ZNIEFF constitue un des sites botaniques majeurs de la région Poitou-Charentes.

Très grande originalité phytocénotique (plusieurs syntaxons synendémiques ou ayant leur "locus typicus" ici) et richesse floristique avec de nombreuses espèces rares, en limite d'aire ou en aire disjointe : falaises à *Silene de Bastard* (*Silene uniflora* ssp. *bastardii*), suintements à Isoète épineux (*Isoetes hystrix*), pelouses arides à Trèfle de Boccone (*Trifolium bocconeii*), dalles rocheuses à Scléranthe vivace (*Scleranthus perennis*) etc..

### 1.6 Compléments descriptifs

#### 1.6.1 Mesures de protection

- Site classé selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

*Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs

#### *Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Vallée
- Affleurement rocheux
- Falaise continentale

#### *Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

#### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ecologique</li><li>- Floristique</li><li>- Ptéridophytes</li><li>- Phanérogames</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>- Paysager</li><li>- Géomorphologique</li></ul>

#### *Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Contraintes du milieu physique

#### *Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

Périmètre largement revu à la hausse avec l'intégration d'une plus longue section de la vallée de l'Ouère en amont d'Argenton-Château et de l'Argenton au sud d'Argenton-Château ; les critères de cette inclusion sont géomorphologiques (vallée escarpée avec affleurements rocheux), écosystémiques (pelouses oligotrophes) et patrimoniaux (mêmes espèces rares) .

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Ecobuage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Réel

### Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
- Algues			- Phanérogames
- Amphibiens			- Ptéridophytes
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Oiseaux			
- Poissons			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

## 5.2 Habitats

### 6. HABITATS

#### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.1 <i>Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</i>				
	22.34 <i>Groupements amphibies méridionaux</i>				
	35.2 <i>Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes</i>				
	62.3 <i>Dalles rocheuses</i>				
	62.2 <i>Végétation des falaises continentales siliceuses</i>				

#### 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>				
	41.3 <i>Frênaies</i>				
	22.32 <i>Gazons amphibies annuels septentrionaux</i>				
	86.41 <i>Carrières</i>				
	24.1 <i>Lits des rivières</i>				
	24.4 <i>Végétation immergée des rivières</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>				
	31.8 <i>Fourrés</i>				
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>				
	37.7 <i>Lisières humides à grandes herbes</i>				
	31.2 <i>Landes sèches</i>				

### 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 <i>Prairies mésophiles</i>				
	86 <i>Villes, villages et sites industriels</i>				

### 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*



## BOIS DE LA MAISONNETTE (Identifiant national : 540006863)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000432)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.CAUPENNE (LPO), .- 540006863, BOIS DE LA MAISONNETTE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540006863.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : M.CAUPENNE (LPO)

Centroïde calculé : 380445°-2227478°

### Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/02/2002

Date actuelle d'avis CSRPN : 01/02/2002

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	4
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	15
9. SOURCES .....	15

## 1. DESCRIPTION

### 1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Commune : Étusson (INSEE : 79113)

### 1.2 Superficie

443,72 hectares

### 1.3 Altitude

Minimale (mètre): 120

Maximale (mètre): 140

### 1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

*Non renseigné*

### 1.5 Commentaire général

Chênaie acidophile atlantique, landes à éricacées et étangs mésotrophes.

#### INTERET ORNITHOLOGIQUE :

- nidification de 5 espèces de rapaces diurnes vulnérables, rares ou menacés en France : Autour des palombes, Milan noir, Bondrée apivore, Faucon hobereau et Busard St Martin ;
- reproduction de la Bécasse des bois, limicole nicheur rare en POITOU-CHARENTES ;
- nidification de la Sarcelle d'hiver, espèce rare avec moins de 10 couples nicheurs en région POITOU-CHARENTES.

#### INTERET MAMMALOGIQUE :

Présence du Muscardin (très rare en Poitou-Charentes), de la Martre. Une donnée de Vison d'Europe (statut à préciser).

#### INTERET BOTANIQUE :

Présence d'une station de Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), espèce rare en Deux-Sèvres. Présence de la Jonquille, espèce très localisée en Deux-Sèvres.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

#### *Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Pêche
- Chasse

#### *Commentaire sur les activités humaines*

Bois et étangs clôturés, à vocation cynégétique et piscicole.

### 1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

#### *Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

#### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### Patrimoniaux

### Fonctionnels

### Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux
- Mammifères
- Floristique
- Phanérogames

#### *Commentaire sur les intérêts*

*aucun commentaire*

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

### Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF englobe la totalité du bois abritant plusieurs espèces de rapaces diurnes rares ou menacés ; elle est entourée d'un bocage comportant des prairies et des cultures plus ou moins intensives.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Réel

### Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Amphibiens</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Poissons</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Lépidoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mammifères</li> <li>- Phanérogames</li> <li>- Ptéridophytes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oiseaux</li> </ul>

## 5.2 Habitats

# 6. HABITATS

## 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>				
	31.2 <i>Landes sèches</i>				
	22.1 <i>Eaux douces</i>				
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>				

## 6.2 Habitats autres

*Non renseigné*

## 6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82.2 <i>Cultures avec marges de végétation spontanée</i>				
	81 <i>Prairies améliorées</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>				
	84 <i>Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs</i>				

## 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*



## VALLEE DE L'ARGENTON (Identifiant national : 540007613)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 05920000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : J.TERRISSE (LPO), - 540007613, VALLEE DE L'ARGENTON. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540007613.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes  
Rédacteur(s) : J.TERRISSE (LPO)  
Centroïde calculé : 392288°-2224385°

### Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN :  
Date actuelle d'avis CSRPN :  
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900  
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION .....	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE .....	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE .....	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE .....	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS .....	5
6. HABITATS .....	5
7. ESPECES .....	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS .....	13
9. SOURCES .....	13



Du fait de son caractère très attractif paysagèrement, le système des corniches rocheuses est soumis à de nombreuses pressions d'origine anthropique, ponctuelles ou diffuses : surfréquentation de certaines falaises (varappeurs), piétinement des pelouses, dépôt de déchets agricoles ou organiques sur certaines dalles, eutrophisation des pelouses par intensification agricole sur le plateau, modifications du régime des suintements et sources etc. Le développement de fourrés arbustifs denses constitue un autre type de menace liée à la dynamique naturelle de la végétation avec la disparition du pâturage ovin traditionnel.

Les mares oligotrophes font partie de parcelles pâturées et sont donc exposées éventuellement à un piétinement ou un surpâturage qui pourraient avoir des conséquences catastrophiques sur la station de Renoncule nodiflore.

## 1.6 Compléments descriptifs

### 1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

#### *Commentaire sur les mesures de protection*

*aucun commentaire*

### 1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Gestion conservatoire

#### *Commentaire sur les activités humaines*

*aucun commentaire*

### 1.6.3 Géomorphologie

- Mare, mardelle
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Falaise continentale
- Escarpement, versant pentu

#### *Commentaire sur la géomorphologie*

*aucun commentaire*

### 1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

#### *Commentaire sur le statut de propriété*

*aucun commentaire*

## 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

### Patrimoniaux

- Faunistique
- Amphibiens
- Mammifères
- Insectes
- Floristique
- Ptéridophytes
- Phanérogames

### Fonctionnels

### Complémentaires

- Paysager
- Géomorphologique

*Commentaire sur les intérêts*

aucun commentaire

## 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Contraintes du milieu physique

*Commentaire sur les critères de délimitation de la zone*

Le périmètre de la ZNIEFF II se cale sur les contours du site NATURA 2000 FR5400439 VALLEE DE L'ARGENTON.

## 4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Ecobuage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Réel

### Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

## 5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

### 5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Algues</li> <li>- Autre Faunes</li> <li>- Bryophytes</li> <li>- Lichens</li> <li>- Oiseaux</li> <li>- Poissons</li> <li>- Reptiles</li> <li>- Mollusques</li> <li>- Crustacés</li> <li>- Arachnides</li> <li>- Myriapodes</li> <li>- Odonates</li> <li>- Orthoptères</li> <li>- Coléoptères</li> <li>- Diptères</li> <li>- Hyménoptères</li> <li>- Autres ordres d'Hexapodes</li> <li>- Hémiptères</li> <li>- Ascomycètes</li> <li>- Basidiomycètes</li> <li>- Autres Fonges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amphibiens</li> <li>- Mammifères</li> <li>- Lépidoptères</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phanérogames</li> <li>- Ptéridophytes</li> </ul>

### 5.2 Habitats

## 6. HABITATS

### 6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.1 <i>Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</i>				
	62.2 <i>Végétation des falaises continentales siliceuses</i>				
	31.2 <i>Landes sèches</i>				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 <i>Pelouses siliceuses ouvertes médio- européennes</i>				
	22.34 <i>Groupements amphibies méridionaux</i>				

## 6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.12 <i>Eaux mésotrophes</i>				
	22.31 <i>Communautés amphibies pérennes septentrionales</i>				
	22.32 <i>Gazons amphibies annuels septentrionaux</i>				
	31.8 <i>Fourrés</i>				
	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>				
	62.3 <i>Dalles rocheuses</i>				
	22.4 <i>Végétations aquatiques</i>				

## 6.3 Habitats périphériques

*Non renseigné*

## 6.4 Commentaire sur les habitats

*aucun commentaire*



## **ANNEXE 11**

***NATURA 2000 VALLEE DE L'ARGENTON  
CARTES ET FICHES DESCRIPTIVES***





**NATURA 2000**

- ZPS
- ZSC

**Plan d'exploitation :**

EARL LA TREMBLAIE

**Site : La Tremblaie**

T27416  
 EARL LA TREMBLAIE  
 LA TREMBLAIE  
 79250 NUEIL LES AUBIERS



Date: 23/11/2017

Echelle : 35000



## Réseau Européen Natura 2000

(Directive européenne 92/43/CEE concernant les habitats naturels, la faune et la flore sauvage)

### Fiche d'information

-----

Nom du site : VALLÉE DE L'ARGENTON

Code Natura 2000 : FR5400439

Département(s) : Deux-Sèvres

Commune(s) concernée(s) : Argenton-Château, Boësse, Breuil-sous-Argenton, Massais, Moutiers-sous-Argenton, Sanzay

Superficie indicative : 736,36 ha

\*\*\*\*\*

Désignation en SIC : 07/12/2004

Désignation en ZSC : 17/10/2008

DOCOB : Approuvé par Arrêté Préfectoral le 20/07/2009

-----

Site centré sur la vallée de l'Argenton mais comprenant également la partie inférieure du cours de deux de ses principaux affluents, l'Ouère et la Madoire. Il s'agit de petites vallées profondément entaillées dans les schistes du socle primaire - géologiquement, la région appartient déjà au Massif Armoricaïn - et présentant localement des traits géomorphologiques très originaux dans le contexte régional : versants abrupts interrompus par des escarpements, falaises et vires rocheuses, rivières à courant rapide. Au-delà de sa grande qualité paysagère, le site est également remarquable par la présence de plusieurs habitats et espèces considérés comme gravement menacés en Europe - pelouses calcifuges sur suintements temporaires, falaises siliceuses, landes à bruyères (Bruyère à balais ou "brande", notamment), forêt riveraine à Aulne et Frêne, rivières à eaux courantes etc... - qui confèrent à l'ensemble de la zone une importance communautaire. Site déjà inventorié par ailleurs au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de son patrimoine biologique, botanique notamment, remarquable (14 espèces végétales protégées au niveau national ou régional).

-----

#### → Habitats (Annexe I de la Directive Habitat, Faune et Flore)

##### – **Habitat(s) d'intérêt communautaire prioritaire(s) :**

- 3170 : Mares temporaires méditerranéennes
- 6230 : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes
- 91E0 : Forêt alluviale à Aulnes et Frênes

##### – **Habitat(s) d'intérêt communautaire(s) :**

- 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard
- 4030 : Landes sèches européennes
- 8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii

#### → Espèces

- **Espèce(s) de l'Annexe II de la Directive Habitat, Faune et Flore :**

**AMPHIBIEN :**

- 1166 : Triton crête *Triturus cristatus*

**INSECTES :**

- 1074 : Laineuse du prunellier *Eriogaster catax*
- 1083 : Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
- 1088 : Grand capricorne *Cerambyx cerdo*

**MAMMIFERES :**

- 1337 : Castor d'Europe *Castor fiber*

- 1324 : Grand murin *Myotis myotis*
- 1304 : Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- 1355 : Loutre *Lutra lutra*
- 1321 : Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- 1323 : Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*

**POISSON :**

- 1163 : Chabot *Cottus gobio*

**– Espèce(s) de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore :****AMPHIBIENS :**

- Grenouille agile *Rana dalmatina*
- Rainette verte *Hyla arborea*
- Triton marbré *Triturus marmoratus*

**MAMMIFERES :**

- Murin à moustaches *Myotis mystacinus*
- Murin de Daubenton *Myotis daubentoni*
- Oreillard gris *Plecotus austriacus*

- Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*

**REPTILES :**

- Coronelle lisse *Coronella austriaca*
- Couleuvre d'Esculape *Elaphe longissima*
- Couleuvre verte et jaune *Coluber viridiflavus*
- Lézard des murailles *Podarcis muralis*
- Lézard vert *Lacerta viridis*

**– Espèce(s) de la Directive Oiseaux :**

- A246 : Alouette lulu *Lullula arborea*

- A082 : Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

- A229 : Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*

- A133 : Œdicnème criard *Burhinus oediconemus*

**ANNEXE III DE LA DIRECTIVE HABITAT FAUNE ET FLORE (ANNEXE I, II, IV)**

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent en Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
<b>Habitats</b> cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	7	3
<b>Espèces animales</b> citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	11	-
<b>Espèces végétales</b> citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
<b>Espèces animales et végétales</b> citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	12	-
<b>Oiseaux</b> cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	4	-

**ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE HABITAT FAUNE ET FLORE (ANNEXE I, II, IV)**

**ANNEXE 12**

***ACTE NOTARIE***



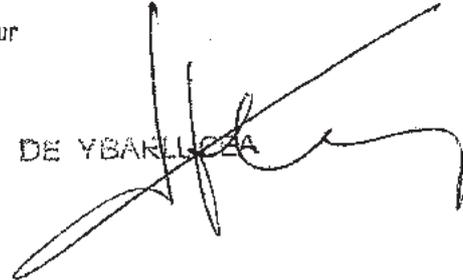
318 N° 2305. Publié et Enregistré à la CONSERVATION  
des HYPOTHEQUES de BRESSOIRE, le 06/05/99  
Volume 1999P N° 1400.

DISPENSE DE TIMBRE

Droits: 1 476 F  
Salaires: 240 F  
TOTAL: 1 716 F      Reçu: 1 716 F

Le Conservateur

R. DE YBARULLOZA



L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF  
Le TREIZE AVRIL

Au lieudit "La Haute Tremblaie", commune DES AUBIERS (Deux-Sèvres), au domicile de Monsieur André BERNARD.

Maître Patrice HUREL, Notaire à ROCHEFORT-SUR-MER (Charente-Maritime) 48 Avenue La Fayette, soussigné.

A reçu, en la forme authentique, le présent acte de VENTE D'IMMEUBLE, à la requête des personnes ci-après dénommées.

**IDENTIFICATION DES PARTIES**

**VENDEUR**

Madame BOURDEAU Lucienne Yvette, sans profession, veuve et non remariée de Monsieur ROTUREAU Eugène Louis, demeurant à NIORT (79000) Résidence Montaigne, Appartement 50, 7ème étage, 13 Avenue de la République.

Née à NIORT, le 10 avril 1923.

Ci-après dénommée le "Vendeur".

**ACQUEREUR**

Monsieur BERNARD André René Michel, agriculteur, demeurant AUX AUBIERS, lieudit "La Haute Tremblaie", époux contractuellement séparé de biens de Madame SOURISSEAU Christine Marie Josèphe.

Né AUX AUBIERS, le 31 mars 1961.

Marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de son contrat de mariage reçu par Me PELTIER, notaire AUX AUBIERS, le 4 octobre 1984, préalable à son union célébrée à la mairie de SAINT AUBIN DE BAUBIGNE, le 6 octobre 1984, lequel régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Ci-après dénommé "L'Acquéreur".

FFB



Sect	N°	Lieudit	Nature	Contenance
D	129	La Tremblaie	Chemin	7a 80ca
D	131	La Tremblaie	Terre	1ha 43a 09ca
D	132	La Tremblaie	Terre	2ha 95a 80ca
D	133	La Tremblaie	Terre	3ha 53a 15ca
D	134	La Tremblaie	Pré	1ha 33a 80ca
D	135	La Tremblaie	Pré	1ha 87a 11ca
D	142	La Tremblaie	Terre	2ha 49a 80ca
D	143	La Tremblaie	Terre	1ha 15a 33ca
D	145	La Tremblaie	Pré	3ha 53a 60ca
D	146	La Tremblaie	Terre	4ha 67a 96ca
D	151	La Tremblaie	T et V	2ha 68a 34ca
D	249	La Tremblaie	Terre	35a 20ca
D	144	La Tremblaie	Terre	1ha 23a 13ca
Contenance totale				27ha 34a 11ca

Tels que lesdits immeubles existent avec toutes leurs dépendances et les droits et accessoires y attachés, en particulier les servitudes et mitoyennetés, sans aucune exception ni réserve.

#### EFFET RELATIF

Les immeubles vendus qui dépendaient de la communauté universelle ayant existé entre Monsieur Eugène Louis ROTUREAU et Madame Lucienne Yvette BOURDEAU, sont devenus la propriété du Vendeur, savoir :

1° en vertu de la clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux par une clause de leur contrat de mariage ;

2° et par suite du décès de Monsieur Eugène Louis ROTUREAU, en son vivant domicilié à NIORT, 5, rue de Beauchamp, décédé à NIORT le 12 août 1988.

Ainsi qu'il résulte de l'attestation notariée établie par Maître HUREL, Notaire AUX AUBIERS, le 14 décembre 1988, publiée au bureau des Hypothèques de BRESSUIRE, le 30 janvier 1989, Volume 4513, numéro 20.

#### CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

La vente est consentie et acceptée sous les charges et conditions énoncées plus loin.

FB

